



Rapport d'étape - Juin 2025

Mise en œuvre du Plan sur l'accessibilité



Publication

2025-06-06

Version

01

Table des matières

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
DÉNOMINATIONS DES SITES	4
PARTICULARITÉS.....	4
RESSOURCES HUMAINES.....	4
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	5
COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	6
ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS	6
CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES	6
TRANSPORT.....	7
ENVIRONNEMENT BÂTI	7
DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE L'OTC EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ	9
CULTURE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION	9
PRÉCISIONS SUR LA RÉTROACTION	9
CONSULTATIONS	10

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Administration portuaire de Québec (« l'Administration ») étant soucieuse de la rétroaction de ses employés, partenaires ainsi que citoyens en lien avec leur expérience avec l'Administration, cette dernière vous invite à présenter vos questions ou suggestions d'amélioration à :

Personne désignée pour recevoir la rétroaction au nom de l'Administration

La Directrice, Relations communautés est chargée de recevoir la rétroaction, de fournir des copies du plan sur l'accessibilité et de la description du processus de rétroaction sur les supports demandés, ainsi que de répondre à toutes questions en matière d'accessibilité.

Comment soumettre une demande, une rétroaction, un commentaire ou une question



Par téléphone, en demandant à communiquer avec la Directrice, Relations Communautés au sujet de l'accessibilité :

(418) 263-3830



Par courriel, avec le mot « Accessibilité » en objet :

signalements@portquebec.ca



Par courrier, en fournissant une adresse de renvoi :

Accessibilité - A/S Direction, Relations communauté

Administration portuaire de Québec

150, rue Dalhousie

Succ. Haute-Ville, C.P. 80

Québec (Québec) G1R 4M8

Pour les commentaires effectués par courriel ou courrier, un accusé réception sera transmis dans les 5 jours ouvrables suivants la réception de ce commentaire, à l'exception de la rétroaction anonyme. La réponse de l'Administration s'effectuera de la même manière qu'elle aura été reçue.

Rétroaction anonyme

Toute personne désireuse de conserver l'anonymat peut effectuer des commentaires sur l'accessibilité de manière anonyme. Seul le personnel de l'Administration ainsi que les personnes directement impliquées dans le processus d'amélioration de l'accessibilité au sein de l'Administration se verront communiquer les commentaires.

Disponibilité du rapport d'étape

Si vous désirez recevoir ce rapport d'étape dans un format autre, une version de ce dernier est disponible à la réception de l'Administration au 150, rue Dalhousie. Vous pouvez également demander, via la Direction, Relations Communautés, une copie en format braille ou audio. Dans ce cas, un délai de 45 jours suivant la réception de la demande devra être pris en compte.

DÉNOMINATIONS DES SITES

La **Cale du Port de Québec**, situé au 84 rue Dalhousie.

L'**Agora du Port de Québec**, situé au 120 rue Dalhousie, Québec.

L'**Oasis du Port de Québec**, situé au 80 quai Saint-André, Québec.

La **Baie de Beauport**, située au 1 chemin de la Baie, Québec.

Le **Terminal des croisières de Québec**, aussi surnommé « Terminal 84 » ou « Terminal Ross-Gaudreault », situé au 84 rue Dalhousie, Québec.

Le **Terminal 30**, situé au 30 quai Saint-André, Québec.

Le **150**, édifice administratif situé au 150 rue Dalhousie, Québec.

Le **84**, édifice administratif situé au 84 rue Dalhousie, Québec.

PARTICULARITÉS

L'Administration collabore activement avec les compagnies de croisières et les voyagistes tout en reconnaissant que ces partenaires sont responsables de leur propre conformité en matière d'accessibilité, notamment en ce qui concerne leurs installations ainsi que la communication et l'assistance aux personnes vivant avec un handicap.

RESSOURCES HUMAINES

L'Administration est soucieuse d'employer une main-d'œuvre diversifiée en mettant en place un environnement de travail inclusif et respectueux. L'Administration met en place des mesures d'adaptation et d'accompagnement aux candidats à l'embauche et à ses employés.

Cette année, l'Administration a posé les actions suivantes dans le domaine des Ressources humaines :

- Collaborer avec l'organisme La Croisée pour faire réviser ses offres d'emploi afin de s'assurer que la description des rôles est inclusive et ne présente pas de barrière du point

de vue de l'accessibilité. La Croisée continue de diffuser les offres d'emploi de l'Administration.

- Soutenir techniquement les initiatives de formation en accessibilité offertes par l'équipe des Relations avec la communauté.
- Réviser régulièrement les politiques de ressources humaines, dont les notions d'accessibilité demeurent une partie intégrante.

L'Administration a également débuté le travail sur les actions suivantes :

- Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, élaborer et communiquer aux employés une nouvelle politique d'équité, diversité et inclusion d'ici l'hiver 2026.
- Élaborer des canevas d'entrevue uniformes qui incluent une grille d'analyse objective d'ici décembre 2025.
- Prioriser les questions d'accessibilité dans le projet organisationnel d'un éventuel regroupement de son personnel administratif.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, l'Administration a mis en œuvre la refonte complète de son site web www.portquebec.ca. Ce faisant, cette nouvelle mouture du site web, disponible en français et en anglais, a été faite avec un objectif d'amélioration de l'accessibilité en tête. Près de 200 heures de travail ont été spécifiquement consacrées aux questions d'accessibilité durant le processus de développement.

Les éléments techniques ont été inclus dans la conception du site web :

- Respect des standards WCAG 2.1 (niveau AA)
- Utilisation d'une police facilement lisible, suffisamment espacée et au contraste renforcé
- Agrandissement de la zone de cliquabilité
- Inclusion de la navigation clavier
- Ajout de balises ALT sur les images
- Intégration d'un module de lecture audio et d'un bouton de modification de contraste
- Ajout du libellé explicite de destination des liens et ajout d'une icône de lien externe lorsqu'un bouton ou un lien envoie le lecteur à l'extérieur du site.

Du même coup, l'Administration a adopté de nouvelles pratiques d'accessibilité dans le cadre de ses communications sur les réseaux sociaux :

- Ajout de textes alternatifs (ALT) sur les images publiées sur Facebook et Instagram
- Intégration de sous-titres sur les vidéos
- Adoption d'un langage clair et inclusif dans les publications

En vue de prochaines mises à jour de son site web, l'Administration explore présentement la possibilité de mettre à jour la section Accessibilité pour y expliquer les outils à la disposition des utilisateurs et de signaler tout obstacle à l'accessibilité. De plus, l'équipe des Communications explore la possibilité d'intégrer des interprétations en langue des signes québécoise sur certaines de ses vidéos informatives.

COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Étant donné un achalandage adéquat au **Terminal de croisières de Québec** proportionnellement au nombre d'employés qui y œuvrent, l'Administration opte pour une approche de service d'assistance personnalisée. L'Administration forme ses employés et les sensibilise sur la manière d'offrir une assistance appropriée aux usagers en situation de handicap. Il est attendu d'eux qu'ils offrent promptement et systématiquement une assistance à toute personne qui pourraient en avoir besoin, ou qui la réclame.

Ils s'assurent aussi de coordonner le bon embarquement et débarquement des passagers nécessitant une assistance particulière avec chaque équipe des opérations des bateaux de croisière.

ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, l'Administration a entamé en 2024 une révision en profondeur de sa politique d'approvisionnement, intitulée désormais Politique d'approvisionnement responsable. Des principes fondamentaux d'accessibilité y sont renforcés, principes qui percolent ensuite dans les modèles contractuels de l'Administration, de même que dans la formation aux employés œuvrant en approvisionnement.

D'un point de vue pratique, la **Baie de Beauport** a poursuivi ses efforts pour rendre la baignade accessible aux personnes à mobilité réduite. Ainsi elle a fait l'acquisition d'un nouveau fauteuil roulant de plage (« hippocampe ») puisque le précédent fauteuil avait atteint sa fin de vie utile dû à sa popularité. Elle a également allongé sa section de tapis à l'eau qui permet désormais de s'immerger dans la zone de baignade tout en demeurant sur une surface régulière.

Finalement, lors de la marche exploratoire sur l'accessibilité tenue le 26 mai 2025 (voir la section Consultations ci-bas), les participants ont signalé les risques de chute engendrés par les pieds perpendiculaires des barricades de foule (clôtures en métal amovibles). L'Administration va explorer la possibilité d'appliquer une peinture ou une bande autocollante réfléchissante sur ces pieds, étant donné le nombre important de barricades de ce type utilisé sur ses sites.

CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

L'Administration a principalement employé cette première année à acquérir les informations et les connaissances nécessaires par le biais des consultations publiques et des comités consultatifs. La conception de futurs programmes et services viendra à une étape ultérieure.

Ceci n'a pas empêché l'Administration d'apporter des améliorations pour faciliter l'usage de certaines de ses installations :

À la **Baie de Beauport**, afin de faciliter globalement la visite et l'expérience, les places de stationnement dédiées ont été rapprochées de l'entrée du site et les personnes en situation de handicap peuvent entrer par un accès dédié, qui est plus court et exempt de file d'attente.

À l'**Agora du Port de Québec**, les spectateurs munis d'un billet pour personne en situation de handicap peuvent maintenant assister à un spectacle avec un accompagnateur sans frais supplémentaire.

Dans le cadre des Grands feux Loto-Québec, après des commentaires indiquant que la zone pour personnes à mobilité réduite située près du quai 21 était se trouvait dans un endroit trop éclairé pour bien profiter de l'événement, la zone en question a été déplacée dans un endroit accessible et sécuritaire, mais plus en retrait d'infrastructures émettant de la lumière.

TRANSPORT

Les actions menées dans le domaine des transports visent à lever les obstacles liés à l'accès aux sites du Port de Québec. Les terminaux de croisières, dont la fonction est le transport de passagers via les navires de croisières, sont vérifiés sur une base annuelle afin de s'assurer que les bâtiments de l'Administration dans lesquels se trouvent les terminaux de croisières sont conformes en matière d'accessibilité et toujours dans l'optique d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

De plus, à l'**Agora du Port de Québec**, les services de transports adaptés bénéficient d'une autorisation particulière pour pouvoir employer une voie et un espace de stationnement normalement non accessibles au public, ce qui permet de déposer les passagers à toute proximité du site.

Au **Terminal des croisières de Québec**, les transporteurs privés engagés par des croisiéristes en situation de handicap bénéficient d'une autorisation spéciale leur permettant d'accéder directement au quai pour cueillir et déposer ces clients au plus près de la zone de débarquement du bateau.

Au **Terminal 30**, l'Administration prévoit une navette de transport adapté à chaque opération de croisière servant à transporter les passages du quai Saint-André jusqu'à la zone touristique du Vieux-Port.

Lors de la marche exploratoire sur l'accessibilité tenue le 26 mai 2025, les participant.e.s ont questionné le nombre de places de stationnement pour personnes handicapées disponible au **Terminal 84** par rapport à son achalandage habituel. Bien que le nombre de places actuel est conforme aux normes établies, l'Administration s'est engagée à ajouter une place supplémentaire à moyen terme.

ENVIRONNEMENT BÂTI

À la suite de la publication de son Plan sur l'accessibilité 2023-2026, l'Administration s'est tâchée en priorité d'apporter des améliorations tangibles à ses sites destinés au public.

La Cale

La Cale a fait l'objet d'un rapport en évaluation d'accessibilité par l'organisme Keroul rendu en janvier 2024. L'Administration a appliqué les recommandations faites dans ce rapport, notamment :

- La rampe d'accès a été intégralement refaite avec l'appui d'une subvention de 100 000 \$ du Programme d'accessibilité des établissements touristiques, rendant accessible les différents paliers du site.
- Une rampe d'accès à l'eau a été ajoutée.
- Environ 80 pieds de tapis d'aide à la mobilité ont été ajoutés.
- Des correctifs ont été apportés à la salle de toilettes (signalétique, nivellement du seuil de porte, ajout de barres d'appui).

La Cale bénéficie désormais d'une cote « Accessible » par Keroul.

L'Agora du port de Québec

Lors de la marche exploratoire sur l'accessibilité tenue le 26 mai 2025, l'Administration s'est engagée à repeindre la signalétique indiquant les places pour personnes en situation de handicap, celles-ci étant partiellement effacées. Ce correctif sera fait à court terme.

Cet espace est déjà doté de toilettes accessibles. Cependant, pour des raisons budgétaires, l'Administration ne prévoit pas mettre en oeuvre les changements suggérés par Kéroul pour optimiser ces espaces dans l'immédiat, optant plutôt pour les mettre entièrement aux normes lorsque des rénovations majeures seront programmées.

La Baie de Beauport

En plus des améliorations apportées en matière de programme et d'acquisition, la Baie de Beauport a procédé aux améliorations suivantes :

- Installation de branchements électriques dédiés à la recharge de véhicules quadriporteurs
- Installation de portes à ouverture assistée au pavillon principal

De plus l'Administration a fait une demande de subvention du Programme d'accessibilité des établissements touristiques pour ajouter une rampe vers le bâtiment abritant les toilettes dans la zone plage en 2026.

L'Oasis

Cet espace de baignade aménagé à même le bassin Louise offre des défis particuliers. La rampe permettant d'accéder aux abords de la zone de baignade ne peut être rendue conforme aux normes d'accessibilité puisque le niveau de l'eau varie en fonction des marées, ce qui en fait constamment varier la pente.

De plus, L'Administration a pris entente avec l'Espace Quatre Cents attenant, qui appartient à la ville de Québec, pour permettre aux personnes en situation de handicap d'utiliser leurs toilettes accessibles. Cet accommodement est nécessaire dû au fait que le seul drain d'évacuation qui permet de connecter des services sanitaires sur le quai à proximité est localisé dans un espace qui ne peut être rendu accessible d'une manière conforme aux normes.

Terminal des croisières de Québec

Lors de la marche exploratoire sur l'accessibilité tenue le 26 mai 2025, l'Administration s'est engagée à réparer un trottoir menant au Terminal des croisières de Québec adjacent au 84 rue Dalhousie, dont l'état du pavement nuit à l'accessibilité. Cette réparation est planifiée pour 2026.

Terminal 30

Le Terminal 30 a été construit dans le respect des normes d'accessibilité en 2019. L'Administration prévoit le soumettre pour évaluation par l'organisme Kéroul afin de le faire certifier accessible avant la saison des croisières de 2025.

Le 150

La possibilité de construire une rampe permettant l'accès au rez-de-chaussée de cet édifice administratif, telle qu'envisagée dans le Plan sur l'accessibilité 2023-2026, est toujours en cours d'analyse par l'Administration. Le caractère patrimonial de ce bâtiment crée des obstacles techniques et financiers importants à ce projet.

DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE L'OTC EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Règlement de l'Office des Transports du Canada en matière d'accessibilité auquel l'Administration portuaire de Québec est assujettie :

- [Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées](#) (RTAPH), DORS/2019-244

Les terminaux de croisières sont le seul secteur de l'Administration visé par ce règlement étant donné leur fonction de transport de passagers via les navires de croisières.

Annuellement, l'Administration effectue une vérification de ses terminaux suivie d'une rétroaction auprès de l'OTC afin de s'assurer que chaque section du Règlement est respectée.

CULTURE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION

Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, dans les derniers mois, un accent particulier a été mis sur la formation continue des employés pour favoriser une culture inclusive et respectueuse des personnes en situation de handicap.

Le 15 mai 2025, une première formation technique spécifiquement destinée aux gestionnaires de sites a été animée par Kéroul. Cette formation a porté sur les normes d'accessibilité à respecter afin de favoriser une excellente expérience client, ainsi que sur l'adaptation des plans d'évacuation pour les personnes en situation de handicap. Les participants en sont ressortis avec une meilleure compréhension des exigences légales et pratiques en matière d'aménagement et de sécurité.

Une deuxième formation a été organisée le 22 mai 2025, cette fois ouverte à l'ensemble des employés de l'APQ. Cette formation intitulée « Complice » animée par Kéroul visait à sensibiliser les employés aux enjeux de l'accessibilité, en leur enseignant comment devenir de meilleurs alliés pour les personnes en situation de handicap. Elle a abordé les différentes formes de handicap et les meilleures pratiques pour adapter le service à la clientèle et la vie au travail, notamment en matière de communication et d'interaction respectueuse.

Les retours des employés ont mis en évidence un désir de formations plus poussées, en particulier sur les meilleures techniques pour adapter les services aux divers types de handicaps. En réponse à cette demande, deux autres formations ont déjà été programmées pour 2025. L'objectif est d'assurer que chaque employé, quel que soit son rôle, soit pleinement équipé pour offrir un service de qualité, adapté et respectueux envers toutes les personnes.

PRÉCISIONS SUR LA RÉTROACTION

L'Administration n'a pas reçu de rétroaction spécifique dans le cadre du processus de la publication et de la mise en œuvre de son Plan sur l'accessibilité 2023-2026. Cela dit, nous maintenons plusieurs voies de communication ouverte pour les commentaires ou suggestions et ceux-ci seront pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

Conformément à l'esprit de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, nous restons déterminés à adapter nos installations et services afin qu'ils soient accessibles à tous, et nous prendrons les mesures nécessaires pour répondre aux besoins et aux préoccupations de nos employés, partenaires et visiteurs.

Nous encourageons toujours les employés, partenaires et visiteurs à partager leurs commentaires et leurs expériences avec nous, car cela nous permet d'identifier les éléments à améliorer et de renforcer notre engagement envers l'accessibilité.

CONSULTATIONS

Certification des filiales par Kéroul

Les filiales ont été évaluées et certifiées par l'organisme Kéroul. Kéroul est un organisme à but non lucratif dont la mission est de rendre le tourisme et la culture accessibles et il est l'interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme du Québec. La certification de Kéroul évalue l'accessibilité d'un site du point de vue du visiteur et sous l'angle de l'autonomie que peut expérimenter une personne en situation de handicap lors de son expérience en visitant un établissement. Les critères d'évaluation s'appuient sur le *Guide sur l'accessibilité des bâtiments - Code de construction, Chapitre I - Bâtiment et du Code national du bâtiment - Canada 2015* et respectent les plus hautes normes en matière d'accessibilité. En outre, les critères prennent aussi en compte des consultations auprès de personnes en situation de handicap et de nombreuses études. Les certifications de Kéroul sont valables pour une durée de 5 ans.

Afin de procéder aux évaluations et à la certification des différentes filiales, un représentant de Kéroul a visité **La Cale**, **l'Agora** et **l'Oasis du Port de Québec** et a analysé l'accessibilité selon des critères précis établis par Kéroul, puis a attribué une cote officielle qui est ensuite diffusée sur différentes plateformes touristiques. En complément de la certification, Kéroul a produit des rapports détaillant les obstacles identifiés et proposant des pistes d'amélioration pour optimiser l'accessibilité des établissements certifiés.

Les trois sites ont été évalués par Kéroul le 3 octobre 2023 et les rapports d'évaluations ont été produits le 1^{er} novembre 2023.

La Cale a initialement reçu la cote « non accessible » aux personnes à mobilité réduite. Après avoir appliqué les recommandations de Kéroul telles que décrite dans la section Environnement bâti de ce rapport, ce site est désormais évalué comme « accessible » aux personnes à mobilité réduite.

L'Agora du Port de Québec a obtenu la cote « partiellement accessible » aux personnes à mobilité réduite. En effet, les places attribuées aux détenteurs de billet en situation de handicap se trouvent à une certaine distance de la scène, alors que la fosse à proximité de la scène demeure non accessible. Des recommandations ont aussi été proposées pour améliorer les toilettes accessibles existante.

L'Oasis a reçu la cote « non accessible » aux personnes à mobilité réduite. En effet, bien l'Administration ait travaillé à rendre certaines parties du site accessibles, notamment les zones de repos sur le quai, la rampe principale permettant l'accès au pourtour de la zone de baignade n'est pas conforme aux normes d'accessibilité étant donné l'influence des marées qui en modifient constamment l'inclinaison.

Plateforme Je Participe

La plateforme Je Participe du Port de Québec contient une section dédiée à l'accessibilité universelle. Elle consiste en un forum spécifique pour recevoir des commentaires en lien avec l'accessibilité, permettant à tout interlocuteur de soumettre de la rétroaction en lien avec les actions en matière d'accessibilité du Port de Québec. Cette plateforme est en fonction depuis 2022. Toutefois, aucun commentaire n'a été soumis via la plateforme.

Comité consultatif de cohabitation Port-Communauté

Le Comité de cohabitation Port-Communauté permet de maintenir un canal de communication permanent avec des intervenants locaux de tous les horizons. Ce comité se penche sur plusieurs enjeux qui sont au cœur des préoccupations des citoyens. En plus de répondre aux préoccupations citoyennes, nous y présentons différents projets avant leur mise en œuvre pour permettre aux membres du comité d'exprimer leurs commentaires. Cet espace de conversation précieux s'inscrit dans la démarche de développement durable de l'Administration et reconnaît l'importance des citoyens dans le développement du territoire portuaire. Le nombre de rencontres a passé de 4 à 5 par année en 2025.

Un représentant de Kéroul siège aux rencontres du comité et un point statutaire sur l'accessibilité est présenté et discuté avec les membres lors des rencontres afin de colliger leurs commentaires et bonifier les actions prises par le Port de Québec. Ce comité avait notamment révisé et commenté le Plan sur l'accessibilité 2023-2026 de l'Administration.

Comité sur l'accessibilité universelle

Le comité sur l'accessibilité universelle a été mis sur pied en début d'année 2025 afin de mettre en œuvre un forum de dialogue directement avec les personnes en situation de handicap et les principales organisations dédiées à l'accessibilité et à la défense des personnes en situation de handicap.

La première rencontre de ce comité a eu lieu le 14 avril 2025. Le comité est composé de représentants du Port de Québec, de représentants des gestionnaires de sites récréotouristiques, de représentants de Kéroul, du directeur de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées (ARLPH Capitale-Nationale) et de la directrice du Regroupement des organismes de personnes handicapées (ROPO3 Capitale-Nationale).

Lors de cette première rencontre, le Plan sur l'accessibilité 2023-2026 a été présenté aux membres du comité afin d'obtenir leurs avis sur les ambitions et les objectifs dont s'étaient dotés le Port de Québec. De façon consensuelle, les membres ont exprimé leur appréciation pour les actions mises en œuvre par le Port de Québec jusqu'à présent, notamment la création d'un comité consultatif en matière d'accessibilité qui offre un forum spécifique de discussion pour traiter des enjeux liés à l'accessibilité.

Quant aux commentaires obtenus, les membres ont suggéré de bonifier les méthodes de diffusion des actions en matière d'accessibilité afin de mieux les faire connaître auprès des personnes en situation de handicap. Notamment, il ont suggéré de partager ce type d'information directement aux associations, qui elles bénéficient de contacts privilégiés avec cette audience qui ne peut pas toujours être rejoint par les médias plus traditionnels. Les membres du comité ont aussi partagé des principes phares : 1) avoir un site accessible ne suffit pas, l'expérience client dans son ensemble doit être considérée et rendue accessible ; et 2) une expérience accessible permet à la personne en situation de handicap d'être participant et non pas seulement spectateur dans un événement ou une activité.

Les membres du comité ont également rappelé que le handicap ne devait pas être taxé, c'est-à-dire que si un accompagnateur est nécessaire pour assister à un spectacle, l'achat d'un billet supplémentaire ne devrait pas être requis pour cette personne. Depuis cette rencontre, l'Administration a établi cette mesure pour l'**Agora du Port de Québec**, chose qui sera mentionnée lors de la prochaine rencontre du comité et bientôt publicisé.

Marche sur l'accessibilité universelle

Le 26 mai 2025, dans le cadre de la Semaine Nationale sur l'accessibilité universelle 2025, un parcours de marche a été organisé par la direction de relations communautés du Port de Québec. Ce parcours avait pour objectif de faire expérimenter à la haute direction du Port de Québec, sur le territoire portuaire, notamment au **Terminal des croisières de Québec**, à **La Cale du Port de Québec** et aux bureaux de l'administration portuaire, les difficultés que peuvent rencontrer les personnes en différentes situations de handicap (déficience visuelle et personne à mobilité réduite).

La haute direction du Port de Québec, notamment la présidente-directrice générale, le vice-président, opérations, la vice-présidente, infrastructures, la secrétaire corporative et la vice-présidente, ressources humaines étaient guidés par les représentants de Kéroul et les directeurs et directrices de l'ARLPH, de ROP03 et du RPHV. Le conseiller municipal de la Ville de Québec responsable du dossier de l'accessibilité était également présent.

Cet exercice très révélateur a généré un important sentiment de sensibilisation aux obstacles présents sur le territoire de l'Administration. Un retour détaillé sur cet événement sera fait à la prochaine rencontre du Comité sur l'accessibilité universelle afin d'en tirer le plus grand profit.
